1852, au Corps légi latif par la 3° circonscription du Haut-Rhin, avec 25,846 voix '27,429 votants, 37,294 inscrits). Là encore, il appartint à la majorité, s'associa au rétablissement de l'Empire, et opina d'abord avec la droite dynastique. Mais ayant perdu l'appui de l'administration aux élections du 22 juin 1557, ce fut contre elle qu'il engagea la lutte et qu'il se fit réélire par 17,025 voix '27,862 votants, 35,963 inscrits), contre 10,506 à M. Nizole, avocat à Belfort. Le gouvernement ordonna sur cette élection une enquête administrative et judiciaire. On accumula contre M. Migeon un grand nombre d'accusations: fausses nouvelles, fausses promesses d'emplois, atteinte à la considération des fonctionnaires, usurpation du titre de comte, port illégal de la Légion d'honneur. Il fut poursuivi devant le tribunal correctionnel de Colmar et condamné à deux mois de prison. Il donna alors sa démission de député, se représenta et obtint la confirmation de son mandat législatif, le 16 mai 1858, par 16,020 voix (30,794 votants, 36,759 inscrits), contre 14,592 à M. Keller. Cette nouvelle élection fut annulée par la Chambre, et, le 26 mars 1859, M. Migeon, qui s'était représenté encore devant ses électeurs, ne réunit plus que 10,978 voix contre 18,509 à M. Keller, élv. Il fit une dernière teutative, également infructueuse, le 1er juin 1863: il recueillit alors 12,309 voix contre 13,829 à l'élu officiel, M. West. M. Migeon était conseiller général du Haut-Rhin et comte romain.

MIGNOT DE LA MARTINIÈRE (JULIEN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Machecoul (Loire-Inférieure) le 4 août 1769, mort à une date inconnue, négociant à Brest, fut élu, le 16 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 45 voix (72 votants, 131 inscrits). Il rentra dans la vie privée après la courte session de cette assemblée.

MILANGES (CLAUDE-AMABLE-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Riom (Puyde-Dôme, le 4 avril 1765, mort en 1814, « fils de François Milanges, conseiller du roi, lieutenant particulier à la sénéchaussée, et de dame Marie Mordefroid », embrassa les idées de la Révolution, et devint, en 1790, administrateur du district de Riom. Remplacé dans ces fonctions par Chapsal en 1792, il fut élu, le 23 germinal an V, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents, par 272 voix (297 votants). Son élection fut annulée au 18 fructidor comme entachée de royalisme. Rallié au 18 brumaire, il devint, le 5 germinal an XII, directeur des droits réunis à Mons, département de Jemmanes.

MILANOIS (JEAN-JACQUES-FRANÇOIS), député en 1789, né à Lyon (Rhône) le 22 octobre 1749, exécuté à Lyon le 5 décembre 1793, ancien avocat du roi à la sénéchaussée de Lyon, fut elu, le 30 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Lyon. Il fut adjoint au doyen des communes, prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de liquidation, et vota constamment avec la majorité en faveur des réformes. Mais, après la session, il chercha à entraver à Lyon le mouvement révolutionnaire, et, durant le siège de la ville en 1793, servit dans l'artillerie. Après le triomphe des troupes de la Convention, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté.

MILET DE MUREAU LOUIS-MARIE-ANTEINE DESTOUT, BARON), députié e 11789 et ministre, né à Toulon (Var) le 26 juin 1751, mort à Paris le 6 mai 1825, « fils de monsieur Jean-Denis-Raymond Milet, ingénieur ordinaire, capitaine réformé dans le regiment d'Auvergne, et de dame Claire-Françoise Bruo », entra à 15 ans dans le service militaire du génie, et fut capitaine en 1779, puis chevalier de Saint-Louis. Elu, le 6 avril 1789, député suppléant de la noblesse aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Toulon, il fut admis à sièger, le 15 avril 1790, en remplacement de M. de La Poype de Vertrieux démissionnaire. Il fit partie des comités d'agriculture et des monnaies, vota pins d'une fois contre les réformes proposées par l'Assemblée, combattit l'organisation des étatsmajors, proposa de faire imprimer aux frais de la nation les manuscrits de La Pérouse, et parla (20 février 1791) sur la fabrication des monnaies avec le métal des cloches. Après la session, il reprit du service et, en 1792 et 1793, fut adjudant général à l'armée d'Italie. Il coopéra, en cette qualité, à l'occupation de Nice, et revint ensuite à Paris pour veiller à la publication des papiers de La Pérouse, qui parurent sous le titre de : Voyage de La Péronse autour du monde pendant les années 1785-1788 4 volumes, Paris, an V. Nommé général de brigade (nivôse an IV), puis directeur de l'artillerie et du génie au département de la guerre, qu'il dirigea du reste, comme ministre, en remplacement de Schérer, du 3 nivôse au 14 messidor au VII. Le jour où il céda son portefeuille à Bernadotte, il reçut le grade de général de division. C'est à lui que Massèna dut de réorganiser son armée, et d'être à même de remporter la victoire de Zurich. Du 28 fructidor au 5 jour complémentaire de l'an VII, il fit l'intérim du ministère de la Guerre. Mis à la réforme au 18 brumaire, il sollicita en vain de faire partie de l'expédition de Saint-Domingue. Appelé aux fonctions de préfet de la Corrèze le 8 floréal an X, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé chev

MILHAU (PIERRE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Caux (Hérault) le 12 novembre 1744, mort à une date inconnue, « fils de Pierre Milhau, régent du lieu de Caux, et d'Anne Fabre », appartint à la magistrature. Président du tribunal civil de Béziers, il fut élu, le 13 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Béziers à la Chambre des Cent-Jours, par 42 voix (43 votants). Milhau n'appartint pas à d'autres législatures.

MILHAUD (EDOUARD-JEAN-BAPTISTE, COMTE membre de la Convention, né à Arpajon (Cautal) le 18 novembre 1768, mort à Aurillac Cantal) le 8 janvier 1833, fut reçu, en 1788, élève au corps du génie de la marine, et passa, l'année suivante, sous-lieutenant au régiment des colonies. Il fut nommé, en 1791, commandant de la garde nationale d'Arpajon, et, le 3 septembre

.

MIL

372

1792, fut élu député du Cantal à la Convention, le 2° sur 8, par 232 voix (354 inscrits). Dans le procès du roi, il se prononça en ces termes contre l'appel au peuple et pour la mort : au 2° appel nominal : « On aurait dû écarter de nous toute idée de soumettre à la sanction du peuple le jugement du ci-desans roi. La souveraineté du neuple : les peuples g'out de la souveraineté du neuple : les peuples g'out roi. La souverainete de la nature est au-dessus de la souveraineté du peuple; les peuples n'ont pas le droit de faire grâce aux tyrans; et quand même l'impunité de la tyrannie serait autorisée par une déclaration nationale, la nature conserverait à chaque citoyen le droit de Brutus. La voix pusillamine des tribunes ne serait pas entantical de la conservant pas entantical de la co voix pusillanime des tribunes ne serait pas entendue; oser sontenir qu'une faction quelconque peut s'élever sur les débris du trône, c'est insulter à la souveraineté et à la majesté nationale, qui veut la république ou la mort; oser recourir à la souverainete du peuple pour le jugement d'un roi, c'est abuser de la souveraineté du peuple; je suis donc d'avis d'écarter l'appel, et je dis non. » Au 3° appel nominal : « Je n'ose croire que de la vie ou de la mort d'un homme dépende le salut d'un Etat. Les considérations politiques disparaissent devant un peuple qui veut la liberté ou la mort. Si on nous fait la guerre, ce ne sera pas pour veuger un peuple qui veut la liberté ou la mort. Si on nous fait la guerre, ce ne sera pas pour veuger Louis, mais pour venger la royauté. Je le dis à regret, Louis ne peut expier ses ferfaits que sur l'échafaud. Sans doute des législateurs philanthropes ne souilleuit point le code d'une nation par l'établissement de la peine de mort; mais pour un tyran, si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer. Je déclare que quiconque ne peuse pas comme Caton n'est pas digne d'être républicain. Je condamne Louis à la mort; je demaude qu'il la subisse dans les vingt-quaire heures, » Euvoyé aux armées des Ardennes et du Rhin, il fit exécuter les mesures ordonnées par les comités; à son retour, il fut Ardennes et du Rhin, il fit exécuter les mesures ordonnées par les comités; à son retour, il fut successivement employé dans les comités des secours, de súreté générale, des finances et militaire. Membre du club des Jacobins, il y fit, le 19 décembre 1793, la motion d'expulser du sol de la patrie tous les contre-revolutionnaires. Il eut à sévir contre les administrateurs de la Meurthe, et prit également contre les « ari-tocrates » des l'yrénées-Orientales des décisions rigoureuses. Il transmit à la Convention les détails de la prise du fort Saint-Elme. a ari-tocrates » des Pyrénées-Orientales des décisions rigoureuses. Il transmit à la Convention les détails de la prise du fort Saint-Elme, de Port-Vendres et de Collioure. En mission dans l'Aude (en février 1794, il réquisitionna un jour les habitants pour décharger des fourrages militaires. N'ayant trouve au travail « aucun museadim ni aucune museadim, » il imposa les riches de cent mille livres à payer de suite, sous peine de prison. De retour à Paris, il faillit être arrêté sur la proposition de Girard (de l'Aude), dans la journée du 12 germinal an III; mais l'assomblée passa à l'ordre du jour. Cependant la majorité thermidorienne le poursuivit fréquemment de ses accusations : on lui reprochait notamment d'avoir écrit aux Jacobins qu'il rivalisait d'énergie avec Saint-Just et Lebas dans les départements du Rhin. Après la session, Milhaud reprit du service. Successivement capitaine au 14° régiment de chasseaurs à cheval et chef d'escadron au 20°, il passa à l'armée d'Italie commandée par Bonaparte, et fut nommé, le 5 pluviôse an IV, chef de brigade au 5° dragons. Il se distingua dans plusieurs affaires, notamment à la Brenta, où il coupa la retraite à 3,009 Autrichiens, les força à déposer les armes, et s'empara de 8 pièces de canon, de 15 caissons et de 2 drapeaux. A Bassano, il culbuta un bataillon hongrois; à Saint-Michel, à Saint-Martin, près de Vérone, il se comporta vaillamment. On l'employa ensuite à l'armée de réserve sous les ordres des généraux en chef Hédouville et Brune. Favorable au coup d'Etat de brumaire an VIII, Milhaud fut nommé général de brigade le 15 nivôse suivant, et reçut une mission diplomatique dans le royaume de Naples et la Toscane. Peu après, il obtint le commandement de la ville de Mantoue, et, en 1803, celui de Gênes, qu'il quitta eu 1805 pour passer à la grande armée. Il donna de nouvelles preuves de ses talents militaires dans la campagne de Prusse, et fut promu, le 30 décembre 1806, général de division. En 1808, étant en Espagne, il obtint la croix de grand-officier de la Légion d'honneur (il était commandeur de l'ordre depuis le 25 prairial an XII), et le titre de comte de l'Empire. Appelé en 1813 à l'armée d'Allemagne, il se signala pendant la retraite à la téte de la cavalerie du 14º corps, passa au 5º corps pendant la campagne de France, et se battit bravement à Saint-Dizier, à Brienne et à Nangis. Ayant donné son adhésion à la première Restauration, il fut nommé inspecteur général de cavalerie (1814) dans la 14º division militaire, et chevalier de Saint-Louis. Il revint à Napoléon pendant les Cent-Jours, et assista à la bataille de Ligny, à la tête des grenadiers à cheval de la garde: c'est dans la belle charge qu'il exécuta que le général Blücher fut renverse de cheval et ne dut sa liberté qu'au hasard. Après le désastre de Waterloo, il se refira avec l'armée derrière la Loire, et fut un des premiers à adresser sa soumission à Louis XVIII. Compris dans la loi d'exil du 12 janvier 1816, il obtint du roi un sursis indéfini, confirmé par l'ordonnance royale du 28 décembre 1818, qui lui laissa ses pensions et son grade dans la Légion d'honneur; à la même date, il cessa d'être sons la surveillance de la police. par l'ordonnance royale du 28 décembre 1818, qui lui laissa ses pensions et son grade dans la Légion d'honneur; à la même date, il cessa d'étre sous la surveillance de la police. Marié, en 1822, à une riche marchande de nouveautés du Palais-Royal, il ne s'occupa plus de politique, et mourut dans sa propriété d'Arpajon, près d'Aurillac, à 66 ans.

MILHET DE BELLE-ISLE (PIERRE), député en 1789, dates de naissance et de mort incon-nues, avocat, fut élu, le 27 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Agen. Son rôle parlementaire fut très effacé.

MILHET-FONTARABIE (JEAN), sénateur de 1882 à 1889, né à Eymet (Dordogne) le 22 novembre 1828, mort à Paris le 5 juillet 1890, fut reçu docteur et s'établit à la Réunion. Il fit partie du conseil général de cette colonie pour le canton de Saint-Paul et en fut le vice-president. Après la mort de M. Robinet de la Serve, sénateur de la Réunion, il se présenta à sa place, comme candidat républicain, et fut élu, le 9 juillet 1882, membre du Sénat pour la colonie, par 28 voix (50 votants), contre 14 à M. Dufour-Brunet et 8 à M. Ruben de Couder. M. Milhet-Fontarabie siègea à gauche et soutint la politique opportuniste. Il vota notamment pour le rétablissement du divorce, et parla sur la loi municipale, les crédits du Tonkin dont il se déclara partisan, la loi des récidivistes, les incompatibilités parlementaires, etc. Réélnsénateur de l'île de la Réunion, le 1er mars 1885, par 89 voix (172 votants), contre 82 à MILHET-FONTARABIE (JEAN), sénateur de Reeftsenateur de l'île de la Reunion, le 1er mars 1885, par 89 voix (172 votants), contre 82 à M. Drouhet, autre candidat républicain, il reprit sa place dans la majorité de la Chambre haute, et intervint plusieurs fois dans les dépats parismentaires, sur les affaires de Madagascar pour lesquelles il demanda (août 1884) une attitude plus énergique que celle adoptée.

14

par le gouvernement, sur l'organisation des résidences, sur les services maritimes postaux, sur le budget des colonies; il vota, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et s'abstint sur la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Chevalier de la Légion d'honneur.

de la Légion d'honneur.

MILHOUX (Garriel-Timothée), représentant du peuple en 1848, né à Genappe (Belgique) le 24 janvier 1798, mort à Chaumont (Hautemarne) le 20 avril 1862, vint en 1811 se fixer à Chaumont avec sa famille. Il se fit naturaliser Français après les traités de 1815, fut reçu avocat en 1821, et se fit inscrire au barreau de Chaumont. Il s'occupa aussi de questions agricoles, et fut délégué au congrès de Paris, en 1846 et en 1847, par le comice agricole de Chaumont. Conseiller de préfecture de la Hautemarne en 1830, il donna sa démission six mois après, lorsque Dupont (de l'Eure) quitta le pouvoir. Commandant de la garde nationale de Chaumont en 1840, et républicain modéré, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Haute-Marne à l'Assemblée constituante, le 6e sur 7, par 30,084 voix (67,200 votants, 78,579 inscrits). Il fit partie du comité de l'agriculture, et vota en général avec la droite, pour le spoursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'aneudement Grévy, contre la sanction de la Constitution, pour la fonctions, contre l'amendement Grevy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il ne fut pas réélu à la Législative et quitta la vie politique.

MILLARD (CHARLES-DENIS), membre de la Con-MILLARD(CHARLES-DENTS), membre de la Convention, né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 7 avril 1754, mort à une date inconnue, « fils de Denis Millard, marchand-commissionnaire, et de Marguerite Lafouge », était officier municipal, conseiller général de Givry et commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel de Saône-et-Loire, lorsqu'il fut élu, le 9 septembre 1792, quatrième suppléant à la Convention par ce département. Admis à siéger le 16 vendémiaire au II, en remplacement de Claude Jacob qui, nommé receveur du district le 16 vendémiaire an II, en remplacement de Claude Jacob qui, nommé receveur du district de Marcigny, avait quitté son siège le 16 septembre précédent, Ch. Millard fit partie du comité d'agriculture, présenta un rapport concluant à la suspension de l'exploitation des bois, et vota avec les plus avancés. En correspondance avec ses commettants, il fut accusé par les habitants de Chalon (messidor an II) d'avoir fait, dans ses lettres, « l'apologie des assassinats journaliers de la guillotine révolutionnaire». Il disparut de la scène politique après la session. la session.

M!LLARD (JEAN-AUGUSTE), représentant du peuple en 1848, né à Troyes (Aube) le 1er jan-vier 1802, mort à Paris le 18 octobre 1884, succéda à son père comme négociant à Troyes et quitta le commerce en 1840. Sous la Restauration, il s'était fait remarquer par ses idées libérales; il prit une part active aux événements de 1830, mais ne tarda pas à s'éloigner du nouveau gouvernement et combattit dans l'Aube la candidature de Casimir Périer. Fixé ensuite

à Paris pour l'éducation de ses enfants, il se mêla à l'agitation réformiste, fut l'un des souscripteurs du banquet du XII- arrondissement (22 février), et, après la revolution, fut élu, le 23 avril 1848, représentant de l'Aube à l'Assemblée constituante, le 2° sur 7, par 46,363 voix. Il fit partie du comité de l'Instruction publique, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blane et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre la campagne de Rome, pour la denande de mise en accusation du président et des ministres. Depuis l'élection présidentielle du 10 décembre, il était l'adversaire décidé de la politique de l'Elysée; le 14 mai, il fit infliger un blame au munistre de l'Intérieur, M. Faucher, qui, dans une dépoche aux préfets, avait accuse les adversaires de l'expédition de Rome de provoquer à l'éneute. Non réélu à la Législative, M. Millard ne reparut plus sur la scène politique. parut plus sur la scène politique.

MILLAUD (EDULARD), représentant en 1871, député de 1876 à 1880, membre du Sénat, né à Tarascon (Bouches-du Rhône) le 7 septembre 1834, de parents israélites, fit son droit à Paris, et fut inscrit en 1856 au barreau de Lyon. Il collabora aux journaux républicains, et. le 10 septembre 1870, fut nommé premier avocat général à Lyon. Il remplit par intérim les fonctions de procureur général, mais il donna sa démission au mois de mai 1871, après avoir refusé de poursuivre des journaux républicains. Aux élections complémentaires du 2 juillet suivant, il fut élu représentant du Rhône à l'Assemblée nationale, en remplacement du général Trochu qui avait opté pour un autre département, par 61,238 voix (114,632 votants, 186,633 inscrits); il prit place à l'extrême-gauche, fit partie de l'Union républicaine, déposa une proposition tendant à la vente et à la saisie des biens de Napoléon III pour payer les frais de guerre, et position tendant à n'entre et a fasaisse de s'hens de Napoléon III pour payer les frais de guerre, et vota contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le sep-tion de la démission de Thiers, contre le sepans, contre la demission de l'hiers, contre le septemat, contre le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles. Conseiller général du canton de Thizy (8 octobre 1871), M. Miliaud se présenta comme candidat au Sénat, dans le Rhône, le 30 janvier 1876; il échoua avec 156 voix sur 329 votants; mais il fut réélu député. knone, le 30 janvier 1876; in echoda dec 1870 voix sur 329 votants; mais il fut réélu député, le 20 février 1876, dans la 1°c circonscription de Lyon, par 14,871 voix (18,719 votants, 22,855 inscrits), coutre 3,727 à M. Gillet. Vice-président de l'extrême-gauche, il vota pour l'amnistie plénière, fit partie des 363 députés qui réfusérent le vote de confiance au ministère de Broglie, et fut réélu, en cette qualité, le 14 octobre 1877, par 15,942 voix (19,753 votants, 23,990 inscrits). Cette même année, il fut secrétaire de la commission du budget. Elu sénateur du Rhône, le 14 mars 1880, en remplacement de M. Edouard Valentin décédé, par 239 voix (323 votants), et réélu, au renouvellement triennal du Sénat du 8 janvier 1882, par 230 voix (323 votants), il prit place à gauche, parla (mars 1885) contre la surtaxe des céréales et des bestiaux, fut rapporteur du budget des tra-(mars 1885) contre la surtaxe des cereales et des bestiaux, fut rapporteur du budget des tra-vaux publics (juin 1885), remplit l'intérim du ministère des Travaux publics, le 4 novem-bre 1886, après la démission de M. Ba'haut, et devint titulaire de ce portefeuille, le 11 décem-

bre suivant, dans le cabinet Goblet-Boulanger. Ce cabinet étant tombé sur la question des économies à réaliser sur le budget de 1888, M. Millaud donna sa démission en même temps que ses collègues, le 17 mai 1887, et continua d'expédier les affaires courantes de son département jusqu'au 29 mai suivant. M. Millaud s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger. Un des fondateurs de la Société d'économie politique de Lyon, libre-échangiste, il a publié: Etude sur l'orateur Hortensius (1859); Daniel Monin, jurisprudence rénète, lois et contumes de Venise (1867); De la réorganisation de l'armée (1867); Le soufflet: Devons-nous signer la paix? (1871). On a encore de lui des brochures de propagande républicaine.

Millerand (Alexandre), député de 1885 à 1889, né à Paris le 10 février 1859, étudia le droit et, reçu avocat, s'inscrivit (1882) au barreau de Paris. Membre de la conférence Molé, il se lia avec M. Georges Laguerre, collabora, comme lui, au journal la Justice, et plaida, à ses côtés, dans un certain nombre de procès retentisants, notamment dans celui des grévistes de Montceau-les-Mines. Il contribua aussi à organiser à Paris et en province les conférences de l'Union de la jeunesse républicain-radical, conseiller municipal du 16e arrondissement de Paris pour le quartier de la Muette, il appartint au groupe autonomiste du conseil, et se fit remarquer dans les discussions. Aux élections législatives du 4 octobre 1885, M. Millerand fut porté candidat dans le département de la Seine sur plusieurs listes républicaines, notamment sur celle du comité de la presse radicale; n'ayant réuni, au premier tour, que 94,950 voix sur 434,011 votants, il se retira de la lutte avant le ballottage. Mais, lors des élections complémentaires du 13 décembre suivant, motivées par l'option de six députés pour d'autres départements, M. A. Millerand fut proposé de nouveau comme candidat radical, et cette fois fut élu député, le 3° sur 6, par 159,957 voix (347,089 votants, 561,617 inscrits). Il siègea à l'extrême-gauche et fut un des lieutenants de M. Clemenceau. Il prit part à un grand nombre de discussions de politique générale, tout en s'occupant particulièrement des questions de réforme pénitentiaire, qu'il traita à fond dans un rapport très remarquéet de la réforme de la législation des faillites qu'il contribua largement à faire aboutir. Après étre intervenu, en 1886, dans le débat sur la proposition Henri Rochefort relative à l'ammistie, dans l'interpellation Maillard sur les événements de Decazeville, après avoir interpellé lui-même le gouvernement sur les faits qui s'étaient passés à Vierzon le 6 octobre de la même anmée, il ne cessa de combattre les ministères Rouvier et Tirard, prit part (1887) à la discussion du budget de l'inst

contre M. Wilson, se consacra, durant l'année 1888, à l'examen et à la discussion de certaines questions économiques (travail des enfants et des femmes dans les établissements industriels), et déposa (9 mars 1889) à l'occasion du décret autorisant le duc d'Anunale à rentrer en France, une proposition d'anmistie pour les condamnés des dernières grèves (rejetée par 325 voix contre 153). Adversaire déclaré de la politique « boulangiste », M. Millerand se sépara de M. G. Laguerre, dont il avaitété l'ami, se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 tévrier 1889), contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, et s'abstint sur les poursuites contre le général Boulanger. Comme avocat, M. Millerand a porté la parole avec succès dans des affaires politiques importantes. Outre celle de Montceau-les-Mines citée plus haut, il a assisté à Bourges les accusés de Vierzon (1886), ceux du procès Duc-Quercy et Roche (1886), etc.

MILLERET (JACQUES DE), député de 1830 à 1831, né à Reims (Marne) le 15 juin 1779, mort à Paris le 12 août 1864, « fils de Jean-Jacques-Philippe de Milleret, receveur général du Luxembourg et maire de Thionville, et de Marie-Marguerite-Louise-Sophie Berthaud de Dammery », était chevalier de la Légion d'honneur du 18 août 1819. Elu, le 23 juin 1830, député du 1er arrondissement de la Moselle (Briey), par 68 voix (112 votants, 122 inscrits), contre 44 à M. Marchand-Collin, député sortant, M. de Milleret adhéra au gouvernement de Louis-Philippe, qui le nomma receveur général des finances. Il sollicita le renouvellement de son mandat, en raison de cette prometion, et l'obtint, le 21 octobre snivant, par 164 voix (118 votants, 129 inscrits). Mais il donna bientôt sa démission de député, et fut remplacé, le 27 mars 1831, par M. de Rigny.

MILLET (Noel-Charles), député en 1789, né à Dreux (Eure-et-Loir) le 28 janvier 1737, mort à Paris le 2 septembre 1792, était curé de la paroisse de Saint-Pierre de Dourdan, lorsqu'il fut élu, le 27 mars 1789, par le clergé du bailliage de cette ville, député aux Etats-Généraux. Très attaché à l'ancien régime, il opina constamment avec la droite de la Constituante. Arrêté après la session, et enfermé dans la prison de Saint-Firmin, il fut victime des massacres des 2 et 3 septembre 1792.

MILLET (Jean-Baptiste-Pierre), député au Corps législatif de 1852 à 1870, ne à Orange (Vaucluse) le 16 janvier 1796, mort à Orange le 17 mars 1883, fut d'abord avocat dans sa ville natale, et procureur du roi sous Louis-Philippe. Il quitta l'administration pour l'industrie, devint manufacturier, conseiller général du canten ouest d'Orange, maire de la ville, se rallia à la politique napoléonienne, et fut successivement élu député au Corps législatif dans la 2º circonseription de Vaucluse, comme candidat officiel, le 29 février 1852, par 20,967 voix (22,552 votants, 39,266 inscrits), contre 1,389 à M. L. de Laborde; le 22 juin 1857, par 17,661 voix (23,585 votants, 38,605 inscrits), contre 5,036 à M. Adrien Meynard, négociant, et 815 à M. Reynaud-Lagardette; le 1er juin 1863, par 22,468 voix (22,582 votants,

375

40,312 mscrits ; le 24 mai 1869, dans la 1re circonscription du même département, par 17,542 voix (33,326 votants, 43,610 inscrits, contre 15,506 voix à M. Alphonse Gent, ancien représentant. M. Millet ne cessa pas de figurer parmi les membres de la majorité dynastique. Chevalier de Légion d'honneur du 30 août 1865.

MILLET DE LA MAMBRE (JEAN-FRANÇOIS', député en 1789, né à Sedan (Ardennes) le 4 février 1736, mort à Mézières Ardennes) le 3 décembre 1815, remplit avant la Révolution les fonctions de juge de district (1765), puis celles de lieutenant-général au bailliage de Sedan, qui le nomma, le 30 mars 1789, député du tiers au Etats-Généraux. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de l'agriculture et du commerce, et fut le plus souvent en congé. Il devint plus tard conseiller général des Ardennes, puis (25 floréal au VIII) juge au tribunal civil de Charleville. Il conserva ce poste durant le premier Empire et le perdit à la seconde Restauration.

MILLIARD (VICTOR-EDOUARD), député de 1887 à 1889, né aux Andelys (Eure) le 19 décembre 1844, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Après avoir échoué, le 8 février 1871, comme candidat républicain à l'Assemblée nationale, dans le département de l'Eure, avec 13.615 voix (59,749 votants), puis, le 14 octobre 1877, dans l'arrondissement des Andelys, avec 6,405 voix contre 8,171 à M. Louis Passy, candidat du gouvernement du maréchal, il fut élu, le 17 avril 1887, député de l'Eure (en remplacement de Raoul Duval décédé), par 41,019 voix (80,185 votants, 107,452 inscrits), contre 38,255 au candidat conservateur, M. Mettais-Cartier. M. Miliard siégea à gauche et vota avec la majorité, notamment, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre legénéral Boulanger; is s'était abstenu sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

MILLIÈRE (JEAN-BAPTISTE), représentant en 1871, né à la Marche-sur-Saône (Côte-d'Or) le 13 décembre 1817, fusillé à Parisle 23 mai 1871, fils d'un ouvrier tonnelier, ne reçut qu'une instruction primaire incomplète et devint, à treize ans, apprenti dans l'atelier où travaillait son père. Mais il se mit en devoir d'acquérir tout seul les connaissances qui lui manquaient, réussit à se faire recevoir bachelier, suivit les cours de la faculté de droit de Dijon et conquit le grade de docteur. Puis il débuta, non sans succès, comme avocat. La révolution de février 1848 lui ouvrit la carrière politique. Il se rendit à Paris, mit une grande ardeur au service de la cause républicaine socialiste, collabora au Courrier français, au Peuple constituant de Lamennais, et rédigea, en 1849, l'Eclaireur républicain de Clermont-Ferrand, et un journal intitulé le Prolétaire. Il prit une part active, à Paris, aux tentatives de résistance contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851, et se rencontra avec le représentant Baudin dans les conciliabules des députés de la gauche laissés libres. « J'ai assisté, a écrit Victor Hugo (Histoire d'un crime) au serrement de main de ces deux spectres. » Condamné par la commission mixte du Puy-de-Dôme à la déportation, il fut conduit en Algérie, et n'en revint qu'à l'amnistie de 1859. Il obtint alors

une place de chef du contentieux dans la compagnie d'assurances contre l'incendie le Noleil, et se tint quelque temps à l'ecart de la politique militante. Mais il y rentra lors des élections générales de 1869, et n'hésita pas à sacrifier sa situation pour mener contre le gouvernement impérial, dans la presse et dans les réunions publiques, une campagne des plus ardentes. Rédacteur et administrateur de la Morseillaise (novembre 1869), dont M. Henri Rochefort était le rédacteur en chef, il fut impliqué par le pouvoir dans plusieurs affaires de complots contre la sûreté de l'État, et ce ût entre deux gendarmes qu'on le mena déposer comme témoin dans le procès du prince Pierre Bonaparte à Tours. l'eu après, il fut relaxé (17 mai 1870) par un arrêt de non-lieu. Millière salua avec joie la chute de l'Empire. Devenu chef du 103e bataillon de la garde nationale, il fit une vive opposition au gouvernement de la Défense nationale, fut, le 31 octobre, au nombre des envahisseurs de l'Hôtel de Ville, et se trouva porté par le peuple sur la liste du nouveau gouvernement qui devait faire procéder aux élections communales. Mais, le mouvement comprimé, Millière fut révoqué de son grade de commandant et poursuivi; il venait d'être nonmé (7 novembre) adjoint au maire du XX arrondissement. Il réussit à se soustraire au mandat d'arrêt lancé contre lui, et, lors des élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, fut élu représentant de la Seine le 41e sur 43, par 73,121 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits). Il se rendit à Bordeaux, prit place à l'extrême-gauche, et vota contre les préliminaires de paix. Il ne donna pas sa démission de représentant après le 18 mars, bien qu'il fût favorable à l'insurrection communaliste, et, continuant à remplir son mandat à Versailles, il parla sur la loi relative aux loyers et sur la loi des échéances. Il se prononça contre l'exécution sommaire des généraux Clément Thomas et Lecomte, et chercha sans succès, à jouer le rôle de conciliateur entre Versailles et Paris. Lorsque la guerre ci

MILLIN. - Voy. DUPERREUX (BARON).

MILLION (Louis), député depuis 1882, né à Lyon (Rhône) le 18 septembre 1829, d'une ancienne famille du Beaujolais, fit ses études de droit et fut inscrit au barreau de Lyon. Maire de Quincié (Rhône) depuis 1870, conseiller général de Beaujeu (1874-1886), président de la commission administrative de l'asile des aliénés de Brou, membre du conseil supérieur d'agriculture de Paris, président du comité de vigilance du Rhône contre le phylloxera, il fut élu, le 12 mars 1892, au deuxième tour de scrutin, député de la 1re circonscription de Villefranche, par 7,713 voix (13,691 votants, 24,180 inscrits), contre 5,843 à M. E. Thiers. Il se fit inscrire en même temps à l'Union républicaine et à l'Union démocratique, et vota les

crédits du Tonkin, le maintien de l'ambassade française près du pape et le budget des cultes. En 1885, porte d'abord sur la liste du française pres du pape et le budget des cultes. En 1885, porte d'abord sur la liste du comité départemental des républicains radicaux, puis, au second tour, sur la liste de concentration opportuniste, il fut élu, le 18 octobre, député du Rhône, le 4° sur 11, par 86,736 voix (136,430 votants, 178,887 inscrits), ne se fit inscrire à aucun groupe, siégea à gauche, soutint la politique du gouvernement, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. Officier d'académie. On a de lui: Manuel des juges de paix; Traité sur le contrat d'apprentissage; Répertoire des greffiers de justice de paix, etc. greffiers de justice de pair, etc.

MILLON (CLAUDE), député au Corps législatif de 1860 à 1870, né à Bar-le-Duc (Meuse) le 13 octobre 1828, mort à Merchines (Meuse) le 21 juillet 1887, fit son droit, fut reçu avocat, mais s'occupa surtout d'agriculture. Maire de Bar-le-Duc, président de la Société d'agriculture de cette ville, conseiller général du canton de Vaubéconrt, il fut élu, le 19 août 1860, député au Corps législatif, dans la 1re circonscription de la Meuse, en remplacement de M. Collot décédé, par 19,554 voix (27,253 votants, 35,882 inscrits), contre 7,450 voix à M. Sainsère, et 114 à M. Hallez. Réélu, toujours comme candidat officiel, le 1er juin 1863, par 25,764 voix (26,339 votants, 35,300 inscrits); et, le 24 mai 1869, par 22,361 voix (28,728 votants, 35,899 inscrits), contre 6,059 à M. Ernest Picard, il signa, en juillet 1869, la demande d'interpellation des 116, et vota la guerre contre la Prusse. Il resta conseiller général de la Meuse après la chute de l'Empire. Officier de la Légion d'honneur du 14 août 1868.

MILLON DE MONTHERLANT (FRANÇOIS), député en 1789, né à Wassigny (Aisne) en 1726, exécuté à Paris le 23 juin 1794, avocat et syndic de Beauvais au moment de la Révolution, fut élu, le 19 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Beauvais. Il ne s'y fit point remarquer et, après la session, devint receveur du district de Chaumont. Arrêté en 1794, pour avoir donné asile à un émigré, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Paris, condamné à mort et exécuté.

MILLORI (PIERRE-JOSEPH), député de 1831 à 1834, né à Coussay (Vienne) le 25 mai 1774, mort le 30 août 1858, était juge de paix, lorsqu'il fut élu, le 5 juillet 1831, député du 4° collège de la Vienne (Loudun), par 120 voix (177 votants, 214 inscrits), contre 52 à M. Guichard-d'Orfenille. Il siécea dans la minorité. chard-d'Orfeuille. Il siégea dans la minorité, vota constamment contre le ministère, combat-tit les gros traitements, et quitta le parlement aux élections générales de 1834.

MILLOT (PIERRE-PHILIPPE), député en 1789 MILLOT (PIERRE-PHILIPPE), depute en 1789, né à Besançon (Doubs) le 15 mai 1739, mort à Besançon le 22 juillet 1817, chanoine de la paroisse de Sainte-Madeleine dans cette ville, fut élu, le 15 avril 1789, député du clergé anx Etats-Généraux par le bailliage de Besançon. Il vote la várification en commun des nonvoirs. Il vota la vérification en commun des pouvoirs, donna sa démission dès le 1er août 1789, et fut remplacé par Demandre.

MILLOTTE (Louis-Emile), représentant du peuple en 1848 et en 1849, né à Lure (Haute-Saóne) le 4 juin 1810, mort à Lure le 17 avril 1854, entra à l'Ecole polytechnique en 1829, prit part avec ses camarades à la révolution de 1830, et fut décoré de juillet. Il fit sa carrière dans l'artillerie, où il était parvenu au grade de capitaine, quand il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Haute-Saóne à l'Assemblée constituante, le 38 sur 9, par 54,817 voix. Il fit partie du comité de la marine, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidiere, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fouctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres; il s'était montré, après l'élection présidentielle du 10 décembre, hostile à la politique de l'Elysée. Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, à l'Assemblée législative, le 3e sur 7, par 30,705 voix (63,844 votants, 98,904 inscrits), il siégea dans la minorité républicaine et quitta la vie politique au coup d'Etat de 1851.

MILLS (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né au Cap français (Saint-Domingue) en 1749, mort à une date inconnue, était huissier audiencier de l'amirauté. Le 24 septembre 1783, la colonie l'élut, le 5° et dernier, à la pluralité des voix, membre de la Convention. Il prit séance en pluviôse an II, et n'eut qu'un rôle très effacé.

MILOCHAU (NARCISSE-EMILE), député depuis 1885, né à Béville-le-Comte (Eure-et-Loir) le 15 mars 1846, agriculteur dans la Beauce, fut secrétaire du comice agricole de Chartres de 1868 à 1882, et vice-président l'année suivante. Pendant la guerre de 1870, il exerça les fonctions de sous-préfet à Châteaudun, nommé par le gouvernement de la Défense nationale. Devenu maire de Béville-le-Comte, il fut porté, aux élections législatives du 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste d'Eure-et-Loir, et fut élu député, le 1er sur 4, par 34,857 voix (63,202 votants, 81,439 inscrits). Il prit place à gauche, fit partie de la commission du tarif des douanes dont il fut rapporteur, parla sur la question des droits sur les bestiaux, défendit en vain la surtaxe sur les maïs, soutint la politique scolaire MILOCHAU (NARCISSE-EMILE), député depuis droits sur les bestiaux, défendit en vain la surtaxe sur les maïs, soutint la politique scolaire et coloniale du gouvernement, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 tévrier 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

MILSCENT (MARIE-JOSEPH), député en 1789 et au Corps législatif, né à Saulgé-l'Hôpital (Maine-et-Loire) le 29 septembre 1752, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 6 juillet 1821, était lieutenant au présidial d'Angers, lorsqu'il fut élu, le 20 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de l'Anjou. Il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de judicature, s'occupa surtout de questions judiciaires, fit une motion contre les in-

termédiaires entre le roi et les communes, demanda compte aux ministres des mesures prises pour prévenir la disette, proposa que la durée de la judicature fût fivée à 10 ans et que le roi ne pût nommer au ministère public, puis donna sa demission, et fût remplacé le 21 octobre 17 00, par Al-B. Leelerc. Au 18 brumaire, il devint président du tribunal d'appel d'Angers le 9 floreal an VIII, et fût élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, deputé de Maine-et-Loire au Corps législatif. A la réorganisation des tribunaux, le 2 avril 1811, il se vit confirmé dans ses fonctions de président de chambre à la cour d'Angers, et fût nommé président de chambre honoraire le 1 r juillet 1818.

MIMAUD (André-Jules), député de 1837 à 1840, né à Ruffec (Chareute) le 1° février 1797, mort à une date inconnue, président du tribunal de Ruffec, fut élu, le 4 novembre 1837, député du 5° collège de la Charente Ruffec), par 117 voix (210 votants, 268 inscrits). Réélu, le 2 mars 1839, par 128 voix (203 votants), il vota constamment avec la majorité ministérielle et appuya le cabinet Molé. Nommé conseiller à la cour royale de Bordeaux, il dut se représenter devant ses électeurs, qui, le 12 décembre 1840, donnèrent la majorité à M. Ernest de Girar-

MIMEREL (PIERRE-AUGUSTE-REMY, COMTE, représentant du peuple en 1849, sénateur du second empire, né à Amiens (Somme) le 1er juin 1786, mort à Roubaix (Nord) le 16 avril 1871, manufacturier, créateur d'une des plus importantes filatures de coton du département du Nord, fut successivement président du conseil des prud'hommes en 1827, président de la chambre consultative des manufactures en 1828, conseiller municipal de Roubaix en 1830, chevalier de la Légion d'houneur en 1834, conseiller général du Nord en 1837, président de ce conseil en 1839, président du conseil général de Légion d'honneur en 1846. Le 1er août de cette dernière année, il échoua à la députation, dans le 3c collège du Nord (Lille), avec 491 voix contre 529 à l'élu, M. de Villeneuve-Bargemon. Les événements de février 1848 ne le surprirent pas et il y adhéra aussifôt; il ne se présenta pas cependant à la Constituante; mais, président, en 1849, de l'association pour la défense du travail national, il fut élu, le 13 mai de la même année, représentant du Nord à l'Assemblée législative, le 7c sur 24, par 92,982 voix (183,521 votants, 290,196 inscrits). Il y soutint la politique du prince-président, fit partie de la Commission consultative nonmée après le coup d'Etat, et entra au Sénat le 26 janvier 1852. Il siégea dans la majorité dynastique jusqu'à la révolution du 4 septembre 1870, et soutint les principes protectionnistes en matière commerciale. Commandeur de la Légion d'honneur en 1852, et grand-officier en 1863, M. Mimerel a été, en 1852 et 1855, membre du jury des Expositions internationales.

MINAL (PIERRE-FRÉDÉRIC), représentant du peuple en 1848, né à Héricourt (Haute-Saône) le 31 août 1789, mort à une date inconnue, fils d'un filateur, suivit la carrière des armes, servit depuis 1803, commanda un bataillon de chasseurs à pied de la vieille garde, fut fait chevalier de la Légion d'honneur en 1812 et officier le 14 octobre 1814. Après Waterloo, privé de l'usage de la main droite par suite de ses blessures, il prit sa retraite pour ne pas servir les

Bourbons, travailla dans la filature de sonpère, et fit de l'opposition à la Restauration et au gouvernement de Louis-Philippe. Elu, le 23 avril 1848, représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée constituante, le 5° sur 9, par 35.848 voix, il fit partie du comité de la guerre, et vota avec la dreite pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blane et Canssidière, contre l'abolition de la famille de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'interdiction des clubs, pour l'expedition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres ; il s'était montré favorable à la politique de Louis-Napoléon. Non réclu à la Legislative, il ne se méla plus aux affaires publiques.

MINGASSON (ERREST-TIMOLÉON-GABRIEL), député de 1877 à 1885, né à Eguzon Indre) le 11 octobre 1830, propriétaire-viticulteur dans le Sancerrois, fut élu conseiller d'arrondissement du canton de Sancerre, et se présenta comme républicain aux élections législatives du 14 octobre 1877; l'arrondissement de Sancerre (Cher) l'envoya à la Chambre des députés par 10,896 voix (19,814 votants, 22,807 inscrits, contre 8,793 à M. de Chaband-Latour, ancien député conservateur-monarchiste. M. Mingasson siègea à gauche, à l'Union républicaine, et vota avec la majorité: pour les invalidations des députés de la droite, pour l'article 7, pour les lois Ferry sur l'enseignement, contre l'amnistie plénière, pour l'invalidation de l'élection de Blanqui. Réélu, le 21 août 1881, député du même arrondissement, par 12,148 voix (19,616 votants, 24,073 inscrits), contre 7,300 à M. Cassier, républicain centre-gauche, et dont les conservateurs avaient soutenu la candidature, M. Mingasson reprit sa place à l'Union républicaine, et n'eut d'ailleurs, comme précédemment, qu'un rôle parlementaire effacé. Sans paraître à la tribune, il soutint régulièrement de ses votes la politique opportunists, se prononça contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, et se montra tout dévoue, dans le Cher, aux intérêts électoraux de M. Henri Brisson, avec lequel il figura, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste; mais M. Mingasson ne réunit pas, au premier tour de scrutin, un nombre de voix suffisant pour être maintenu sur la liste définitive, et rentra dans la vie privée.

MINOT (Jean-Louis-Toussaixt), député en 1830, né à Tallud (Deux-Sèvres) le 29 mars 1772, mort à Saint-Pierre-de-l'Île (Charente-Inférieure) le 8 février 1837, fut admis à dix-sept ans dans l'administration des ponts-et-chaussées où il resta jusqu'au 15 avril 1789. En 1791, il s'engagea comme volontaire au 1er bataillon des Deux-Sèvres, fut promu lieutenant le 26 septembre 1792, et capitaine trésorier le 25 mai 1793, fit campagne, pendant ces deux années, à l'armée du Nord, et reçut une blessure grave au siège de Valenciennes. Envoyé en Vendée en l'an II, il passa, le 9 nivôse an III, à la 112e demi-brigade qui faisait alors partie de l'armée de Sambre-et-Meuse, et fut fait prisonnier à Wurtzbourg le 3 fructidor an IV. Remis en liberté le 15 vendémiaire an V, il rejoignit son régiment à l'armée d'Italie, assista à la capitulation de Mantoue et au passage du Tagliamento, et se distingua à Gradisca. Attaché ensuite à l'armée d'Egypte, il fut grièvement blessé à la bataille d'Héliopolis (19 mars

1800., devint aide de camp du général Silly le 1er vendémiaire an IX, fut encore blessé devant Alexandrie, dans l'attaque du camp anglais, et passa chef de bataillon le 7 floréal an IX. Rentré en France le 1er nivôse an X. il fut envoyé an camp de Saint-Omer, puis promu major au 84e de ligne le 30 frimaire an XII, et nommé membre de la Légion d'honneur le 15 pluviôse de la même année. Attaché ensuite au camp d'Utrecht et provisoirement versé dans l'armée gallo-batave, il rejoignit le grande armée en 1806, fit la campagne de Prusse, et devint colonel du régiment des Albanais au service de la France le 15 novembre 1807. Il exerça les fonctions de gouverneur de Corfou de 1808 à 1813, et reçut, cette dernière année, le grade de général de brigade. Commandant de la Charente-Inférieure le 23 juin 1814, il fut décoré de Saint Louis par le roi Louis XVIII le 1er août suivant. Pendant les Cent-Jeurs, il fit partie du 6° corps à l'armée du Nord. Mis en demi-solde par la seconde Restauration, il passa dans la disponibilité le 1° avril 1820, et fut mis à la retraite le 1er décembre 1824. Peu favorable aux Bourbons, il fut élu, le 3 juillet 1830, député du collège de département de la Charente-Inférieure, par 149 voix (260 votants, 316 inscrits); mais il échoua dans le 3° collège du même département (Saint-Jean-d'Angely), le 5 juillet 1831, par 47 voix contre 204 à l'élu, M. de Beauséjour, 30 à M. Jouanneau et 29 à M. Saint Blancard. Remis en activité de service après les événements de 1830, il fut appelé au commandement militaire du département de la Légion d'honneur le 22 mars suivant, et fut admis définitivement à la retraite, comme maréchal de camp, le 7 juin 1834, conformément à l'ordonance du 5 avril 1832.

Minvielle (Jacques-Pierre-Agricol), membre de la Convention, né à Avignon (Vaucluse) le 6 septembre 1764, exécuté à Paris le 31 octobre 1794, « fils de Pierre-Laurent Minvielle et de Marie-Thérèse Fontaine », était négociant à Avignon. Compromis dans les massacres de la Glacière, il fut arrêté, et il allait passer en jugement, lorsque l'amnistie du 14 mars 1792 le rendit à la liberté. Elu, le 9 septembre 1792, quatrième député-suppléant à la Convention par le département des Bouches-du-Rhône, avec 522 voix (609 votants), il fut admis à sièger le 30 octobre 1793, en remplacement de Rebecqui condamné à mort. Arrêté de nouveau, à son arrivée à la Convention, sur une dénonciation de Duprat, qui lui reprochait d'avoir voulu l'assassiner, il fut défendu par les Girondins et reiâché; mais, lors de l'arrestation de ces derniers, il fut accusé d'être le complice de Barbaroux, et de correspondre avec les fédéralistes du Midi. Compris dans la proscription des Girondins, il fit partie des 21 députés qui comparurent, le 3 brumaire an II, devant le tribunal révolutionnaire, et fut condamné et exécuté avec eux le 9 brumaire. Il chanta la Marseillaise en allant à l'échafaud et mourut avec courage.

MIORCEC DE KERDANET (DANIEL-NICO-LAS), député de 1815 à 1816, né à Lesneven (Finistère) le 11 juin 1752, mort à Lesneven le 24 septembre 1836, fut reçu avocat au parlement de Renues le 15 avril 1776. Imbu des idées philosophiques d'alors, il prit part au mouvement qui prépara la Révolution, et, en 1788, fut député par les trois ordres de Bretagne auprès de

Louis XVI. Il refusa cependant de faire partie de la Constituante, fut nommé maire de Lesneven, et ne tarda pas à protester contre certaines réformes de l'Assemblée nationale. Accusé de correspondre avec les nobles, d'avoir refusé pour son fils le baptême d'un curé constitutionnel, d'avoir assisté aux réunions tenues par eux aux châteaux de Kerzéan et de la Villeneuve, il fut arrêté. Relâché peu après, il devint maire et commissaire du roi à Lesneven en 1791 et 1792; de nouveau emprisonné comme suspect de royalisme, à la fin de cette dernière année, arrêté pour la troisième fois, le 18 nivôse an II, envoyé au château de Brest et traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme coupable d'avoir envoyé des fonds aux émigrés et de chercher à discréditer les assignats, il fut encore acquitté et remis en liberté le l'5floréal suivant. Après le 9 thermidor, il devint administrateur du district de Lesneven, puis administrateur du district de Lesneven, puis administrateur du district de Lesneven, puis administrateur du finistère, fut élu juré de la haute cour nationale le 15 germinal an V, fut destitué de ces fonctions en l'an VI, comme trop favorable aux émigrés auxquels il facilitait la restitution de leurs biens au détriment des nouveaux propriétaires, et vécut éloigné des affaires publiques jusqu'en 1806. A cette époque, il devint président du conseil général de son département. A la première Restauration, Louis XVIII, en récompense des services rendus aux émigrés, lui accorda des lettres de noblesse. Après le retour de Gand, M. Miorcec de Kerdanet fut élu, le 22 août 1815. député du collège de département du Finistère par 91 voix (171 votants, 244 inscrits). Il siégea dans la majorité, parla sur les domaines congéables, sur le cadastre, sur l'impôt foncier, et retourna, après la session, à Lesneven où il s'établit comme avocat consultant; il ne reparut plus sur la scène politique.

Avocat consultant; il ne reparut plus sur la scène politique.

MIOT (André-François), comte de Mélito, membre du Tribunat, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 9 février 1762, mort à Paris le 5 janvier 1841, entra dans l'administration militaire et devint chef de bureau au ministère de la Guerre. En 1788, il fut envoyé au camp de Saint-Omer, comme commissaire des guerres, revint à Paris, passa chef de division et, partisan d'une monarchie constitutionnelle, se fit recevoir au club des Feuillants. Après le 10 août, il fut décrété d'arrestation; mais il se cacha à Versailles, accepta ensuite une place de contrôleur des convois militaires, fut rétabli par Beurnonville dans son emploi de chef de division, et obtint les fonctions de secrétaire général aux Relations extérieures sous le ministre Deforgues. C'est aux soirées de ce dernier que Miot fit la connaissance des membres les plus en vue de la Convention, Robespierre, Danton, Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine. Deforgues ayant été remplacé le 16 germinal au II par Herman, puis, le 29, par Buchot qu'on rencontrait plus souvent au billard du café Hardy qu'au ministère, Miot eut en réalité la direction du ministère avec le titre de commissaire des relations extérieures. En 1795, il fut envoyé comme ministre de la République à Florence, après la paix conclue avec la Toscane. Les succès de Bonaparte, avec qui \*il eut une entrevue à Nice en 1796, facilitèrent sa tâche. Celui-ci le chargea d'aller à Rome surveiller l'exécution de l'armistice conclu avec la cour pontificale. Miot revint ensuite à Florence, passa de là en Corse comme commissaire du pouvoir exécutif, y réorganisa l'admi-

nistration, et fut nommé (25 octobre 1796) ministration, et fut nommé (25 octobre 1796) ministre plénipotentiaire en Piémont. Ce fut au cours de sa mission en Corse qu'il se lia avec Joseph Bonaparte. A Turin, hostile au mouvement révolutionnaire que des agents secrets du Directoire cherchaient à y fomenter, il déplut à la cour et au Directoire qui le rappela au commencement de 1798. Après un an de disgrâce, il fut envoyé en Hollande avec une mission diudenatique. Le 18 brunaire les teurs grace, il fut envoye en Hollande avec une mission diplomatique. Le 18 brumaire l'y trouva et le surprit desagréablement: « Mais, dit il, lorsque je reçus un courrier du général Berthier, qui, venant d'être nommé ministre de la Guerre, m'appelait auprès de lui pour remplir cette même place de secrétaire que le patriote Bernadotte m'avait refusée quelques mois auparavant in me déterminer feulement à sea Bernadotte-n'avait refusée quelques nois au-paravant, je me déterminai facilement à accep-ter cette offre. » Nommé membre du Tribunat le 4 nivôse an VIII, conseiller d'Etat le 5° jour complémentaire de la même année, avec la mission spéciale de procéder aux radiations d'émigrés, il fut appelé, le 17 nivôse an IX, aux fonctions d'administrateur général des dé-partements du Liamone (Ajaccio) et du Golo (Bastia), où le régime constitutionnel avait été suspendu par le premier Consul. Accusé de modération, il demanda son rappel qu'il n'ob-tint que l'année suivante (8 novembre 1802), se suspendu par le premier Consul. Accusé de modération, il demanda son rappel qu'il n'obtint que l'année suivante (8 novembre 1802), se disculpa aisément auprès de Bonaparte, et rentra au conseil d'Etat, section de la police générale. Membre de la Légion d'honneur le 9 vendémiaire an XII, commandeur de l'ordre le 21 février 1806, il fut mis, à cette date, à la disposition de Joseph Bonaparte, devenu roi de Naples, qui le nomma ministre de l'Intérieur à Naples, qui le nomma ministre de l'Intérieur à Naples, l'emmena en Espagne en 1803, avec le titre d'intendant de sa maison, et le ramena en France après la bataille de Vittoria, en 1813. Miot reprit sa place au conseil d'Etat, fut créé comte de Mélito le 21 février 1814, suivit la régente à Blois, et fut rayé, par la première Restauration, du nombre des conseillers d'Etat. Ce titre lui fut rendu aux Cent-Jours et, bien qu'il déclare dans ses Mémoires que le retour de l'île d'Elbe l'avait profondément affigé, il accepta les fonctions de commissaire extraordinaire dans la 12e division militaire (La Rochelle). Le désastre de Waterloo le frappa daus sa situation et dans ses affections: son gendre et son fils y furent tués. Resté pauvre, devenu étranger a la vie publique, il se consacra alors exclusivement à des travaux littéraires. En 1825, il alla voir aux Etats-Unis Joseph Bonaparte; en 1827, il se retira auprès de sa fille, en Wurtemberg, où il commença sa traduction de Diodore de Sicile parue en 1835. Il ne revint à Paris qu'en 1831, lorsque son gendre, M. de Fleischmann, génécommença sa traduction de Diodore de Sivile parue en 1835. Il ne revint à Paris qu'en 1831, lorsque son gendre, M. de Fleischmann, général allemand très hostile à Napoléon, y fut nommé ministre plénipotentiaire du roi de Wurtenberg. En 1835, il entra à l'Institut. On a de lui : Histoire d'Hérodote suivie de la vie d'Homère (1822, 3 volumes); Bibliothèque historique de Diodore de Sicile (traduction française, 1835-38, 7 volumes), et de curieux Mémoires sur le consulat, l'empire et le roi Joseph, publiés après sa mort (1858, 3 volumes).

MIOT (JULES-FRANÇOIS), représentant en 1849, né à Moulins-Engilbert (Nievre) le 14 septembre 1809, mort à Adamville (Seine) le 9 mai 1883, exerçait à Moulins-Engilbert la profession de pharmacien. Il eut fréquemment maille à partir, en raison de ses opinions républicaines, avec les autorités administratives. Après la révolution de février 1848, il s'occupa activement de politique, et fut porté, le 13 mai

1849, par le parti démocratique avancé de la Nièvre, candidat à l'Assemblee législative : il fut élu représentant du peuple, le 2º sur 7, par 42,351 voix 65.811 votants, 88,144 inscrits. M. Miot prit place à la Montagne, et vota constamment avec la minorité républicaine. Il prit peu de part aux délibérations, et attira surtout l'attention par ses fréquentes altercations avec Dupin, comme lui député de la Nièvre, et président de l'Assemblée, et qui ne lui éparagnait pas les lazzi. Adversaire de l'expédition de Rome, de la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, de la loi restrictive du suffrage universel, et de la politique de l'Elysée, M. Miot, qui se vantait d'avoir, un jour, dans les coulois du l'alais-Bourbon, donné un coup de poing à L.-N. Bonaparte, fut, au coup d'Etat de 1851, l'objet de mesures rigoureuses: il fut transporté en Algérie, y subit une longue captivite, et fat rendu à la liberté par l'ammistie de 1859. Il revint en France et s'établit pharmacien à Paris, sans cesser de se mêler aux tentatives des republicains militants contre l'Empire. En relation avec plusieurs révolutionnaires, il fut arrêté en 1862, poursuivi comme ayant fait partie d'une société secrète et condamné à un emprisonnement de trois ans. En 1865, il passa en Angleterre, s'affilia à l'Internationale, et, de retour à Paris après la chuté de l'Empire, fut de ceux qui combattirent avec le plus d'acharnement le gouvernement de la Défense nationale. Nommé (7 novembre 1870) adjoint au maire du 8º arrondissement, il obtint, le 8 février 1871, dans le département de la Seine, comme candidat à l'Assemblée nationale, 60,164 voix 328,970 votants), sans être élu. Le mouvement communaliste le compta parmi ses partisans: élu, le 26 mars 1871, membre de la Commune, par le 19º arrondissement de Paris, il fit partie de la commission de l'enseignement et de celle des barricades, et ségea dans la majorité de l'assemblée. Ce fut lui qui proposa, le 28 avril, de substituer à la commission exécutive un comité de salut public. Une longue et vive discu

MIR (Bertrand-Louis-Eugène), député de 1876 à 1885, né à Castelnaudary (Aude) le 14 avril 1843, fils du président du tribunal civil de Castelnaudary, fit son droit à Paris, fut reçu docteur et se fit inscrire au barreau de Paris. Secrétaire de M. Grévy, et de la conférence des avocats, il se fit nommer, après le 4 septembre 1870, sous-préfet de Castelnaudary, puis de Nérac, fonctions qui le dispensèrent du service militaire, et dont il sedémit à la paix. Le 20 février 1876, M. Mir se présenta à la députation, à Castelnaudary, et fut élu, au second tour de scrutin, le 5 mars, par 5,907 voix (11,827 votants, 14,338 inscrits); il siegea à la gauche républicaine, et fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Les élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, ne lui

furent pas favorables : il échoua, dans le même furent pas favorables: il échoua, dans le même arrondissement, avec 4.813 voix contre 6.830 à Péln, M. de Lordat. candidat du maréchal: mais cette dernière élection fut invalidée par la majorité républicaine de la Chambre nouvelle, et M. Mir fut réélu, le 7 avril 1878, par 6,638 voix (12,487 votants, 14,714 inscrits), contre 5,778 à M. de Lordat. Il reprit sa place à gauche, soutint la politique scolaire et coloniale des ministères opportunistes, et fut réélu, le 21 août 1881, sur un programme républicain procres-1881, sur un programme républicain progressiste, par 5,312 voix(10,577 votarts, 14,738 inscrits), contre 3,201 à M. Alquier, 1,014 à M. Foures, et 847 à M. Jean. M. Mir continua M. Fourés, et 847 à M. Jean. M. Mir continua de voter avec les opportunistes, et ne fut pas réélu en 1885. Marié, en février 1877, à une petite-fille et nièce des Péreire, il est adminis-trateur du Crédit foncier, des chemins de fer du Nord de l'Espagne, président du conseil d'ad-ministration des chemins de fer départemen-

MIRABEAU (Honoré-Garriel Riquetti, conte de), député en 1789, né au château du Bignon (Loiret) le 9 mars 1749, mort à Paris le 2 avril 1791, fils de Victor Riquetti, marquis de Mirabeau, et de Marie de Vassau, faisait lui-même remonter sa famille aux Arighetti, gibelius de Florence chassés de leur patrie en 1268, et réfugiés en Provence, où ils s'occupèrent de commerce. Le père de Mirabeau avait acheté en 1740 la terre de Bignon pour se rapprocher de Paris. Le jeune Mirabeau se trouva, dès son enfance, en butte au caractère despotique de ce père, aigri par les discordes et par les scandales du foyer domestique. Atteint, à trois ans, de la petite vérole, qui laissa sur son visage de profondes cicatrices, « fougueux, incommode, penchant vers le mal avant de le connaître, écrivait son père, mais d'une intelligence, d'une mémoire, d'une capacité qui saisissent, ébahissent, épouvantent », il fut remis aux soins de Poisson, puis de l'abbé Chocquard, étudia à tort et à travers, apprit énormément de choses, et, son temps d'études achevé, fut placé dans le régiment du marquis de Lambert. A l'armée comme à l'école, son insatiable curiosité l'intéressa à l'art de la guerre, à l'agronomie, à la science administrative; laid, gauche, il avait la voix dominatrice, le don de la séduction, « l'âme d'un héros dans le corps d'un satyre » dit Dupont de Nemours. Son père en parlait plus net : « Je ne connais que l'impératrice de Russie, écrivaitdans le corps d'un satyre » dit Dupont de Ne-mours. Son père en parlait plus net : « Je ne connais que l'impératrice de Russie, écrivait-il, avec laquelle cet homme peut être encore hon à marier. » Supplanté par Mirabeau dans le cœur de la fille d'un archer de Saintes, son colonel, M. de Lambert, se vengea de cet échec sur son subalterne, qui quitta son poste pour se sonstraire à ces parsécutions. Le parecuie de se soustraire à ces persécutions. Le marquis de Mirabeau obtint alors contre son fils une lettre Mirabeau obtint alors contre son fils une lettre de cachet et le fit enfermer à l'île de Ré; celui-ci y écrivit l'Essai sur le despotisme. Entré, peu après, au Royal-Comtois, il se conduisit si bien en Corse qu'il allait passer capitaine, quand son père le rappela près de lui, pour « le faire rural ». Il y ent entre eux, à cette époque, une sorte de réconciliation, que parut cimenter (22 juin 1772) le mariage de Mirabeau avec Marie-Emilie de Covet de Marignane, fille de parents séparés, et « à qui il faut, disait son beau-père, des odeurs fortes, des mauvais ragoûts, parfois des passe-temps de singes. » Elle avait 18 ans, et pas de dot. Malgré de beaux projets d'économie, le nouveau ménage mena une vie désordonnée; 160,000 livres de dettes, contractées en peu de

temps, provoquèrent l'interdiction de Mirabeau, qui, le jour même du socond anniversaire de son mariage, fut enfermé au château d'1f. Mœ de Mirabeau fit alors la connaissance d'un mousquetaire, et ne revit plus son mari. Transporté au fort de Joux Jura. Mirabeau, à peu près prisonnier sur parole, fréquenta les salons de Pontarlier, et y rencentra Sophie de Monnier, qui avait épousé, à 17 ans, un vieillard, ancien président de la chambre des comptes de Dôle. La présidente, beaucoup moins farouche que Mirabeau n'a voulu le faire croire « toutes ses vertus sont à elles, a-t-il écrit, toutes ses fautes sont à moi, » abandonna simplement pour lui un sous-officier de la garnison; mais le seandale fut si apparent qu'il fallut bientôt songer à fuir : Sophie « empranta » 25,000 livres à son mari, et partit avec Mirabeau en Suisse, puis à Amsterdam. Les efforts combines du père de Mirabeau et du mari de Sophie amenèrent l'arrestation des deux amants; le 8 juin 1777, Mirabeau était enfermé au fort de Vincennes. C'est là que, novant dans l'encre « ses passions sulfureuses », il écrivit ses Lettres à Sophie, un Traité de Mythologie, un Traité de la langue trançaise, un Essai de la littérature ancienne et moderne, un Essai sur les lettres de cachet et les prisons d'Etat, etc. Il sortit de Vincennes en février 1781, revit Sophie dans le couvent de Gien, où elle s'était momentanément retirée, et, quinze jours après, n'y pensa plus. Sophie sortit de sa prison volontaire après la mort de M. de Monnier en 1783, et s'asphyxia avec du charbon, en septembre 1789, en apprenant la mort d'un gentilhomme qui devait l'épouser. Pendant ce temps, Mirabeau plaidait lui-même. à Aix, contre sa femme défendue par Portalis; la séparation des deux époux devenue définitive, il partit pour Londres, où il publia ses Considérations sur l'ordre de Cincinnatus (1784). Il rentra à Paris l'anmée suivante, reçut de M. de Vergennes une mission pour Berlin, et, s'étant vu refuser la place d'envoyé à Munich, quitta la diplomatie, et vint publier à Paris La rit le dermer des Gracques de la main des patriciens...», ouvrit une boutique avec cette enseigne : « Mirabeau, marchand de drap », et fut élu, le 6 avril 1789, député du tiers-état de la sénéchaussée d'Aix aux Etats-Généraux, à la pluralité des voix. Arrivé à Paris, il publia le Journal des Etats-Généraux, dont la suppression, par arrêt du conseil du roi en date du 6 mai 1789, lui fournit l'occasion d'une éloof mai 1789, lui fournit l'occasion d'une éloquente protestation en faveur de la liberté de la presse, dans une lettre à ses commettants. Le 18 mai, il demanda que le bureau du tiers conférât avec le clergé seulement en vue de la réunion des deux ordres, sans s'inquiéter de la noblesse. Le 15 juin, il appuya la motion de Sieyès tendant à la constitution de l'Assemblée en « Assemblée des représentants du peuple»; le 23, après la séance royale, il déclara que « les présents du despotisme étaient toujours dangereux », et protesta contre l'appareil militaire qui environnait les Etats : « Je demande, ajouta-t-il, qu'en vous couvrant de votre dignité, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la constitu-